

Et Si...

VOUS DEVENIEZ

ACCOMPAGNANT.E
ÉDUCATIF ET SOCIAL

AES

PAR L'APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou aux conséquences sociales de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son mode de vie.



LES PRÉREQUIS

- ✓ Aucune condition de diplôme
- ✓ Avoir au moins 18 ans et au plus 30 ans à la date de l'entrée en formation
- ✓ Avoir été admis aux épreuves de sélection (selon les modalités du concours d'entrée)

LA FORMATION

3

NIVEAU 3

L'ensemble de la formation comprend 1407 heures en institut de formation et en stage répartis comme suit :

- ✓ Enseignement en institut de formation : 546 heures auxquelles s'ajoutent 21 heures consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2.
- ✓ Enseignement pratique : 840 heures de formation en entreprise.



DATES DE LA FORMATION ET INSCRIPTION

Se référer au site internet

www.diaconat-formation.fr



DÉLAI ET MODALITÉS D'ACCÈS

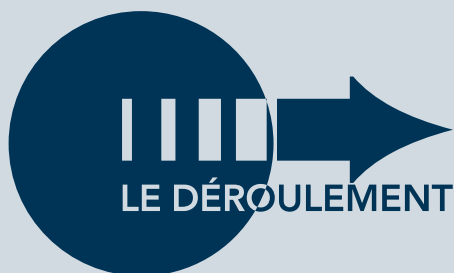
3 à 4 mois

Sélection conformément à la réglementation en vigueur



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- ✓ Etablir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physique, physiologique, cognitives, psychologiques, relationnelles et sociales)
- ✓ Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale
- ✓ Participer au bien-être physique et psychologique étapes de sa vie
- ✓ Contribuer à la prévention de la rupture et/ou la réactivation du lien social travailler en lien
- ✓ Travailler en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant référent
- ✓ Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes



L'APPRENTISSAGE

La formation se déroule en alternance entre le terrain d'apprentissage (l'employeur), les stages pratiques (chez ou hors employeur) et l'institut de formation.

L'accompagnement pédagogique de l'apprenti est assuré par un maître d'apprentissage chez l'employeur.

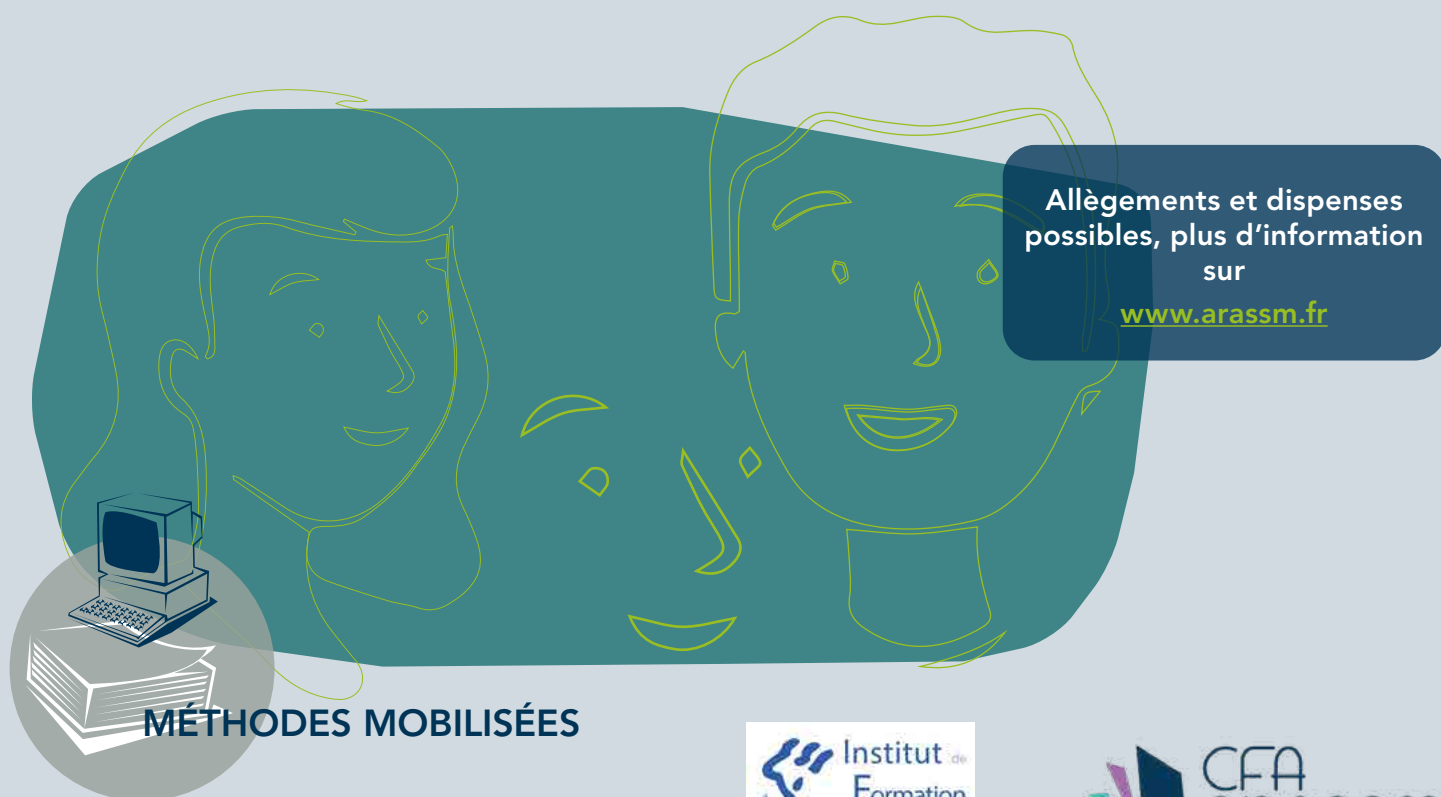
L'apprenti bénéficiera en outre, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation.

Des échanges réguliers auront lieu chez l'employeur, entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et l'équipe pédagogique.

840 heures de formation pratique (réparties sur au moins 2 périodes pouvant se dérouler auprès de l'employeur).

567 heures d'enseignement théorique

1 407 heures au total



MÉTHODES MOBILISÉES

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques.





CERTIFICATION

AVEC VOUS...

Les épreuves de certifications concernent les 5 blocs de compétences.

Chaque bloc associe une épreuve écrite et/ou orale et l'acquisition des compétences sur les lieux de stage, évaluées à la fin des périodes de pratiques.

La validation de l'AFGSU est organisée au cours de la formation.



POURSUITE D'ÉTUDES

Moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistant de vie aux familles ou technicien de l'intervention sociale et familiale,...

Il existe des allègements et dispenses pour les AES quand ils souhaitent obtenir certains diplômes.

POUR ALLER PLUS LOIN...



LES TARIFS DE LA FORMATION

Gratuité des frais d'inscription. Coût de la formation prise en charge des frais pédagogiques par le financeur (OPCO,...). Art.11 Code du Travail/ Loi n°2018-771

Plus d'information → [Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social](#)



OÙ SE FORMER ?

CFA ARASSM

Pour vous renseigner

03.67.34.32.00
cfa@arassm.fr

www.arassm.fr



Institut de formation du Diaconat :

Colmar : 03 89 21 22 50

Ingwiller : 03 88 71 62 92 (sous réserve de suffisamment d'élèves)

Mulhouse : 03 89 32 55 66 (sous réserve de suffisamment d'élèves)

Tout savoir sur l'accessibilité → Référent handicap
03 89 21 22 50 - www.diaconat-formation.fr

Un réseau d'établissements bien développé
et implanté dans toute l'alsace.
Colmar – Mulhouse – Altkirch – Saint-Louis - Ingwiller





POUR DAVANTAGE D'INFORMATIONS

Votre CFA « Hors les murs »
1b rue René Hirschler
67000 STRASBOURG

03.67.34.32.00
cfa@arassm.fr

Toutes nos formations sur :
www.arassm.fr